

# Rapport d'activité 2020

## Permanence de l'Ordre des avocats

## A. Organisation

---

Durant cette année 2020, l'organisation de la Permanence a été bouleversée par périodes et peut être résumée comme suit :

- Du 6 janvier au 16 mars 2020 : consultations à la rue Verdaine
- Du 17 mars au 8 mai 2020 : consultations par téléphone
- Du 11 mai au 2 novembre 2020 : consultations à la rue Verdaine
- Du 3 novembre au 4 décembre 2020 : consultations par téléphone
- Du 11 décembre au 22 décembre 2020 : consultations à la rue Verdaine
- A partir du 23 décembre : consultations par téléphone

Notamment grâce au dynamisme et à la disponibilité de sa Directrice, Mme Florence RIALLAND, la Permanence a cherché à transformer les contraintes en opportunité, ce qui a donné lieu à de nouvelles modalités d'organisation, nécessairement improvisées, qui se sont finalement révélées efficaces.

Celles-ci seront encore appelées à évoluer, mais, pour l'essentiel, elles peuvent être résumées comme suit :

- La consultation dans les locaux de la Permanence n'est plus la règle, mais elle est toujours proposée et fortement demandée ;
- Les consultations par téléphone ont permis de faire face aux problèmes que posaient les pics de la crise sanitaire et ceci d'une façon satisfaisante ;
- La pratique des consultations par rendez-vous a pris le pas, d'une façon définitive, sur le passage spontané à la Permanence avec, parfois, une salle d'attente remplie, ce qu'il convenait d'éviter, notamment pour des raisons sanitaires.

Cette évolution est appelée à se poursuivre.

Les notaires ont, pour leur part, suspendu leurs consultations à la rue Verdaine, lesquelles ont été remplacées, à ce stade et depuis le 5 novembre 2020, par les consultations téléphoniques.

La Commission de surveillance de la Permanence est composée de M<sup>e</sup> Karin BAERTSCHI, M<sup>e</sup> Stéphanie CHUFFARTD-FINSTERWALD, M<sup>e</sup> Matteo INAUDI, M<sup>e</sup> Myriam FEHR-ALAOUI, M<sup>e</sup> Monica KOHLER, M<sup>e</sup> Yann LAM, M<sup>e</sup> Simon NTAH, M<sup>e</sup> Marco ROSSI et du Président soussigné.

## B. Rôles et Objectifs

---

Le rôle de la Permanence demeure tel qu'il a toujours été et peut être résumé par une volonté de proposer des consultations juridiques ponctuelles de qualité.

Sous réserve de ce qui a été précisé ci-dessus quant à l'organisation, nous restons, à ce stade, dans une offre de consultation de 45 minutes pour un prix de CHF 60.-, lequel pourrait être légèrement augmenté en cas de consultation numérique.

Le rôle de la Permanence est bien entendu défini par la demande. Ici aussi, les circonstances sociales liées à la crise ont permis d'observer une demande persistante malgré les fermetures totales puis partielles ainsi qu'une volonté des personnes qui s'adressent à la Permanence de s'adapter aux offres de consultations.

## C. Activités au cours de l'année 2020

---

Les chiffres sont naturellement à la baisse, mais ils n'en sont pas moins réjouissants.

La Permanence a répondu à 2413 demandes de consultations sur l'année dont 356 par téléphone.

Nous tenons à remercier ici les avocats et avocates qui ont non seulement accepté de répondre présents, mais qui ont su s'adapter à ce nouveau mode de consultation en le rendant efficace cas par cas tout en faisant preuve de la disponibilité et de l'inventivité nécessaires.

C'est ainsi une moyenne annuelle de 9.88 consultations par jour ouvrable (12.4 en 2019) que nous avons atteint en 2020.

Ces chiffres sont cités par souci de précision. Chacun comprendra qu'en 2020 nous n'avons recherché aucune performance autre que le maintien de l'activité, de sa qualité, en faisant face aux diverses adaptations imposées par les circonstances.

C'est ainsi qu'un déficit de recette de CHF 10'747,19 est enregistré avec des fonds propres qui demeurent à hauteur de CHF 130'826,24.-

Durant cette année 2020, et parallèlement à l'activité décrite ci-dessus, notre Commission, avec l'appui bienvenu de M. le Bâtonnier, qui a assisté à deux de nos séances et a travaillé à l'évolution de l'offre numérique.

Les efforts concertés de Mme Florence RIALLAND et de Me Simon NTAH, qui a offert sa plateforme à la Permanence ainsi que la mise en relation avec une société d'informatique ont permis d'aboutir à des premiers résultats concrets qui seront décrits dans la rubrique projets ci-dessous.

L'Ordre des avocats soutient ce projet de façon ferme et déterminée et participe à son financement.

## D. Projets

---

Chaque nouvelle année présente pour la Permanence l'occasion d'un nouveau projet et ce projet tend toujours, en premier lieu, à maintenir la qualité de l'offre.

Mais il y en a d'autres, et d'importance, à savoir l'adaptation des consultations telles que décrites ci-dessus, ainsi que la mise en place concrète et effective, en 2021, d'un site Internet et d'une plateforme numérique de la Permanence.

Nous agissons en sorte de permettre que ce projet soit opérationnel dans quelques mois, probablement pour septembre 2021.

La plateforme offrira aux particuliers un choix quant aux modes de consultation.

En effet, le conseil juridique pourra être obtenu alternativement (4 options), à savoir :

- sans rendez-vous en se rendant comme par le passé dans les locaux (nous verrons l'organisation possible à la fin de la crise sanitaire),
- sur rendez-vous pris directement sur le site ou par appel au secrétariat de la Permanence,
- par téléphone,
- en ligne, en posant une question à travers le site internet afin qu'un avocat puisse y répondre.

Ainsi, vous l'aurez observé, tout est en place au sein de la Permanence pour évoluer plus et mieux encore.

Genève, le 3 mai 2021

**Philippe GIROD, Président**

